

Rapport annuel d'activités 2019

(soumis lors de l'assemblée générale du 12 mars 2020)

Actions 2019 du MCPN

Le président Patrick Robinson présente les actions menées par le mouvement en 2019 :

1. Ce fut une année importante au niveau des **actions d'échanges et de conseil** :
 - **9 Papa-contacts** se sont tenus alternativement entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds avec une affluence croissante de 6-7 participants en moyenne et 25 personnes assistant pour la première fois. A noter que les participants se déclarent en général satisfaits sur le moment, mais que, comme dans le passé, une moitié ne revient plus. Par contre, cette fréquentation a certainement permis d'augmenter le nombre de membres cotisants pour 2019 (de 45 à 55).
 - Ces témoignages sont régulièrement suivis de **conseils individuels**, essentiellement prodigués par Patrick Robinson : celui-ci a effectué un suivi à travers 170 mails, plus de 150 contacts téléphoniques, 12 visites d'accompagnement et cela pour 19 personnes dont 2 avocats. Pour s'assurer au mieux de la qualité des conseils et du bien-fondé des doléances des personnes concernées, il est nécessaire d'étudier en détail les dossiers. On peut raisonnablement estimer que le temps investi par le MCPN pour les conseils individuels a été de l'ordre de plus de 300 heures.
2. Suite à nos démarches pour inciter le canton à **encourager par une loi cantonale la Médiation familiale** (pétition et démarche médiatique en 2018), un postulat de deux députés sur cette question a été déposé au Grand Conseil, et indépendamment un projet de loi du Conseil d'Etat est en préparation. Un de nos membres participe, à travers l'Association Neuchâteloise de Médiation Familiale (ANMF), au suivi d'un projet-pilote d'encouragement à la médiation familiale dans le cadre du tribunal de district de Boudry.
3. Le MCPN participe à la **Commission consultative cantonale sur la politique familiale et d'égalité**. Patrick Robinson a remplacé Pierre Muhlemann comme membre de cette commission et a pu participer à deux séances, rappelant autant que possible les préoccupations de nos membres. Il a aussi interrogé la Commission sur la diffusion d'une étude mandatée par le Conseil d'Etat sur la situation des « familles » mono-parentales à l'aide sociale (excluant malheureusement celles des ménages non gardiens).
4. Les **contacts avec l'Office de Protection de l'Enfant (OPE)** se sont poursuivis avec, en mars 2019, une séance d'échanges sur les difficultés de nos membres et notre demande à l'OPE de mieux séparer faits et interprétations dans leur travail. Ce dialogue n'a pas vraiment porté, l'OPE niant toute difficulté de fonctionnement et assurant agir uniquement dans l'intérêt de l'enfant. Les échanges se sont ensuite limités à deux lettres envoyées à l'OPE questionnant la manière dont la situation spécifique d'un de nos membres était traitée par l'OPE.
5. Nous avons interpellé le Département de l'éducation et de la famille concernant le problème récurrent auquel plusieurs de nos membres font face, à savoir qu'ils ne reçoivent pas les informations scolaires de leur enfant. Le Département a émis une **circulaire rappelant le droit à l'information scolaire du parent non-gardien** selon l'article 275a du Code civil, circulaire disponible sur notre site.

6. Le MCPN s'est engagé dans la **rénovation et adaptation de notre site internet**. Deux séances ont été tenues entre tous les Mouvements romands vu que nous partageons et voulons garder un site commun. Nous avons travaillé à la nouvelle architecture du site, mais le processus est chargé et complexe au vu de cette coordination nécessaire.

Activités de la CROP (Coordination Romande des Organisations Paternelles) par Patrick Robinson, porte-parole et représentant du MCPN

Conférence de presse nationale

Pour favoriser un bilan ouvert de l'instauration de l'Autorité parentale conjointe par défaut au niveau suisse, une conférence de presse regroupant tous les Mouvements de Suisse, de même que donna2, a été organisée le 13 juin 2019 à Berne.

Prises de position sur le congé paternité

La CROP a notamment pris position sur le contre-projet de loi du Conseil des Etats, finalement adopté. Elle reste aussi engagée pour la promotion d'un véritable congé parental.

Participation à la Commission Fédérale pour les Questions Familiales (COFF)

Patrick est membre de cette commission où il soulève régulièrement des questions en lien avec la co-parentalité et la relation parents-enfants. Dans ce cadre la COFF il est en train d'élaborer deux "Policy papers" sur la garde alternée et le congé parental. Et la COFF a défini "Divorce et séparation" comme un de ses thèmes prioritaires pour la législature 2020-2023.